

OBJET : (020) ADMINISTRATION GENERALE- ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

LE VINGT SEPT MARS,

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le lundi 23 mars 2026, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Nicolas PONCHEL**,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur PONCHEL Maire,
Mme SAIDI, M. FLAMENT, Mme MONTEL,
M. LAMARCHE, Mme TAGUEMOUNT,
M. ZAMBUJO, Mme MARTIN, M. LAIGLE
Mme GUINET, M. EDOUARD, Mme LEMOINE,
M. LOUIS-MICHEL, M. GOBINET, Mme SEHL,
Mme GUERIN, M. MARTINVALET, Mme PINHEIRO,
M. CALVIAC Mme CHAMARD LASTRE, M. CHINI,
Mme DE SOUSA, M. JAMET, Mme HELT, M. PORTIER,
Mme CAPBLANC, M. BOISCO, M. LASSOUED,
Mme LE FUR, M. BOUCLY, Mme BOUNAGCHA,
Mme JACQUET-LEGER, M. GORZA
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

Le nombre de conseillers
en exercice est de 35

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme FRITIS	à	Mme SAIDI
M. FLEURY	à	M. PONCHEL

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MARTIN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

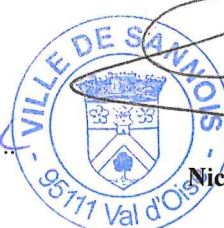
Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 30 mars 2026

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - DL2026 - 16

Publiée le 15 avril 2026



LE MAIRE

Nicolas PONCHEL

30 MARS 2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026/16 du 27 mars 2026

OBJET : (020) ADMINISTRATION GENERALE- ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-1 à L 2122-17, L 2121-21 et notamment les articles L 2122-4, L. 2122-7-2 ;

Vu le résultat des élections municipales du 22 mars 2026,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints du 27 mars 2026,

Vu la délibération n° 2026/15 du 27 mars 2026 fixant le nombre d'Adjoints au Maire à 6.

Vu la liste déposée par M. PONCHEL Nicolas,

Il est procédé au vote au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 35
- bulletins nuls : 1
- blancs : 9
- suffrages exprimés : 25
- majorité absolue (1^{er} tour) : 18

Après en avoir délibéré,

A obtenu :

- La liste de M. FLAMENT Nicolas : 25 voix, vingt-cinq voix

Sont élus Adjoints au Maire :

- 1^{er} Adjoint au Maire : M. FLAMENT NICOLAS
- 2^{ème} Adjoint au Maire : Mme SAIDI YASMINA
- 3^{ème} Adjoint au Maire : M. ZAMBUJO BENOIT
- 4^{ème} Adjoint au Maire : Mme MONTEL AUDREY
- 5^{ème} Adjoint au Maire : M. LAMARCHE FRANCOIS
- 6^{ème} Adjoint au Maire : Mme TAGUEMOUNT NABILA

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

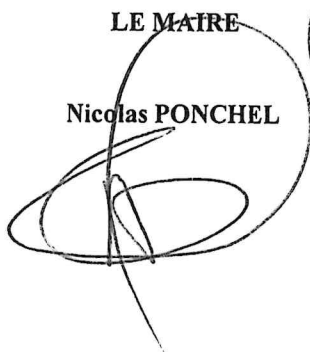
Suite de la délibération N° 2026/16 du 27 mars 2026

Article 1 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

LE MAIRE

Nicolas PONCHEL



POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Laetitia MARTIN

